

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize du mois d'octobre à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS).
Mmes Eva GERAUD, Brigitte AUBERT (suppléante de M. Gérard PORTES), Marie MILES.

- Membre de droit :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Florent DOSSETTI.
CDT Jacques SALVADOR, M. Luc FOCKAERT (suppléant de M. Christophe MOREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.
Mme Laëtizia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participant à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.
M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
CDT David CARLIER, sous-directeur ressources.

Absents excusés :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
M. Jean-Michel BOUAT, Michel FRANQUES, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU.
MED-LCL Marie-José JEGOU.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
CNE Philippe SIGUIER.
LTN Yannick FERRIE.
ADJ Damien GAREL.

Secrétaire : Colonel Florent DOSSETTI.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 / pouvoirs : 0/ votants : 11.
Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 5.
Date de la convocation : 3 octobre 2025.

RAPPORT N°049/CA-10/2025

OBJET : Modification du règlement opérationnel – Plans de déploiement des communes de Garrevaques et Palleville

À la suite de sollicitations des maires de Garrevaques et Palleville, et après demande confirmée de leur part, il envisagé d'optimiser les plans de déploiement opérationnel sur ces deux communes.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 • Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Les modifications apportées, après étude et conformément aux délibérations des conseils municipaux concernés, portent sur la réorganisation de l'ordre d'engagement des centres d'incendie de secours, du premier au troisième appel de sorte à réduire les délais d'arrivée des premiers moyens sur les lieux :

Garrevaques Palleville	CIS 1 ^{er} appel	CIS 2 ^{ème} appel	CIS 3 ^{ème} appel	CIS 4 ^{ème} appel	CIS 5 ^{ème} appel	CIS 6 ^{ème} appel
Couverture actuelle	Revel (31)	Sorèze	Puylaurens	Dourgne	Saint-Paul- Cap-de-Joux	Castres
Couverture projetée	Sorèze	Puylaurens	Revel (31)	Dourgne	Saint-Paul- Cap-de-Joux	Castres

En application de l'article R1424-42 du CGCT, le conseil d'administration est saisi pour avis de cette mise à jour avant qu'un projet d'arrêté soit proposé à M. le préfet du Tarn afin de modifier l'article 4 du règlement opérationnel.

Ultérieurement, il s'agira également de mettre à jour de la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre le SDIS du Tarn et le SDIS de la Haute-Garonne.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en séance du 15 octobre 2025,

- de donner un avis favorable à la modification du plan de déploiement pour les communes de Garrevaques et Palleville, tel que présenté ci-avant.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 • Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité